

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
2025-08

L'an 2025 et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Objet de la délibération
Affectation des résultats 2024 – Commune

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY. MM : Éric BERTHEMY, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	15

Absent(s) ayant donné procuration : Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Christian BÉZARD à Didier LE SAUX, François GRIMONPREZ à Michel ODDOS et Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

Date de la convocation
31/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Michel ODDOS

Date d'affichage
31/03/2025

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2024 de la Commune

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,

VU l'instruction M57,

VU la délibération 2025-07 du 07/04/2025 portant adoption du compte financier unique 2024 de la commune,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture de Fonctionnement : 511 209,49 €,

CONSIDÉRANT le déficit de clôture en Investissement : 543 388,94 €,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 08/04/2025

Et :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ** :

Publication ou notification du :
08/04/2025

D'AFFECTER le résultat de Fonctionnement (excédent) pour **511 209,49 €** au compte R1068 de la section Recettes en Investissement du BP 2025 de la Commune,

D'AFFECTER le résultat d'Investissement (déficit) pour **543 388,94 €** au compte D001 de la section Dépenses en Investissement du BP 2025 de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Michel ODDOS

